



Clinique de Dermatologie du Haut-Richelieu

Frais pour services non couverts par la Régie de l'Assurance Maladie du Québec

Les services qui sont **non médicalement requis**, c'est à dire qui ne sont **pas liés à la prévention ou à la guérison de maladies** sont des services non couverts par la Régie de l'Assurance Maladie du Québec (RAMQ). Les frais liés à ces services non assurés doivent être payés par le patient.

Cryothérapie pour une lésion bénigne

1re lésion :	40\$
Lésions additionnelles :	10\$

Électrocauterisation lésion bénigne

1re lésion :	60\$
Lésions additionnelles :	40\$
Mini-lésions par zone 6 x 3 pouces :	360\$
Mini-lésions par zones 6 x 3 pouces additionnelles :	240\$

Exérèse d'une lésion bénigne par rasage ou par électrocauterisation et curetage

1re lésion :	80\$
Lésions additionnelles :	60\$

Exérèse d'une lésion bénigne par ellipse (incluant des kystes)

Petit :	180\$
Large :	360\$

Exérèse xanthélasma

Chaque lésion :	150\$
-----------------	-------

Exérèse d'un acrochordon

1re lésion :	80\$
Lésions additionnelles :	20\$

Exérèse de milia, 1re lésion

1re lésion :	60\$
Lésions additionnelles :	40\$

Neuromodulateurs :

12\$ par unité

Traitements au Plasma Riche en Plaquettes (PRP)

PRP :	750\$
PRP (3 séances) :	2 100\$
PRP (4 séances) :	2 750\$

Honoraires professionnels pour visite non couverte par la RAMQ (Esthétique) :

Consultations :	150\$
Visite de suivi :	60\$

Rendez-vous manqué ou annulé en moins de 24 heures à l'avance : 60\$

Le diagnostic de lésion bénigne est posé par le Dermatologue lorsque la lésion de cause pas de danger pour la santé du patient. Les lésions sont les suivantes (liste non exhaustive) : kératose séborrhéique, naevus (grain de beauté) d'allure bénigne, angiome rubis/stellaire, hyperplasie sébacée, acrochordon/tétines, milium, kyste, dermatofibrome.



Clinique de Dermatologie du Haut-Richelieu

Frais pour services non couverts par la Régie de l'Assurance Maladie du Québec

Traitements au Laser

Traitement unique

Angiomes prix initial /pulse additionnel 10\$:	120\$
Bras :	350\$
Cicatrice petite :	150\$
Cicatrice moyenne :	220\$
Cicatrice grande :	300\$
Cou <i>avant ou arrière</i> :	300\$
Front :	250\$
Jambes (½) :	250\$
Jambes :	450\$
Joues :	250\$
Kératose séborrhéique prix initial /pulse additionnel 10\$:	120\$
Mains :	250\$
Menton :	200\$
Nez :	150\$
Thorax :	350\$
Veines des jambes (15 minutes) /15 minutes additionnelles 100\$:	150\$
Vergetures 1 zone :	300\$
Vergetures 2 zones :	490\$
Vergetures 3 zones :	650\$
Vergetures 4 zones :	750\$
Visage :	400\$

Traitements multiples

Nez + Joues :	300\$
Cou <i>avant ou arrière</i> + Thorax :	550\$
Visage + Cou <i>avant ou arrière</i> :	600\$
Visage + Thorax :	650\$
Visage + Thorax + Cou <i>avant ou arrière</i> :	750\$

Traitements d'épilation au laser également offert

Rabais de 10% à l'achat d'un forfait de 3 séances de traitements au Laser

Le patient qui estime que les sommes qui lui sont réclamés après le 6 décembre 2015 visent des services assurés au sens de la Loi sur l'assurance maladie peut, par écrit dans les cinq ans suivant la date du paiement, en réclamer le remboursement à la Régie de l'assurance maladie du Québec, qui lui remboursera alors le montant, lorsqu'elle est d'avis que sa facturation n'était pas permise, et récupérera ce montant du professionnel ou du tiers en cause